



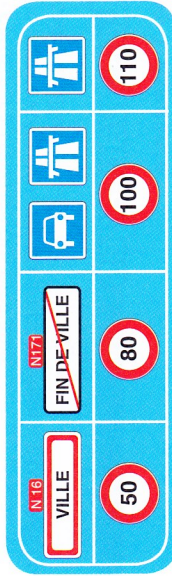
Le complément
de votre formation

**VITESSES
MAXI**



Les règles

- Pendant toute la période de conduite accompagnée, je dois suivre les règles suivantes :
- Ne pas franchir les frontières françaises ;
- Véhicule équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir la circulation vers l'arrière) ;
- Disque "conduite accompagnée" ;
- Vitesses maximales autorisées applicables aux conducteurs novices (titulaires d'un permis probatoire).



Documents obligatoires :

- Lors d'un contrôle routier, je dois présenter aux forces de l'ordre :
 - le formulaire de demande de permis "02" (ou sa copie) ;
 - le livret d'apprentissage contenant l'attestation de fin de formation initiale, ainsi que la lettre-avenant signée par l'assurance ;
 - le disque "Conduite Accompagnée" apposé à l'arrière du véhicule.
- L'accompagnateur doit avoir avec lui son permis de conduire.

Les textes réglementaires

- Articles R.211-3 à R.211-6.
- Arrêté du 22 décembre 2009 modifié relatif à l'apprentissage de la conduite.
- Arrêté du 29 juillet 2013 relatif au livret d'apprentissage.

Mon Enseignant auto-école :

Tél. :

Mon Assureur :

Tél. :

Cachet de l'établissement

PILOTE Auto-Moto-École

37, rue Fernand Delmas

19100 BRIVE

Tél 05 55 87 38 38 - Port 06 83 40 71 59

Agrément n° E 020 19022 70 - Siret 421 671 030 00015



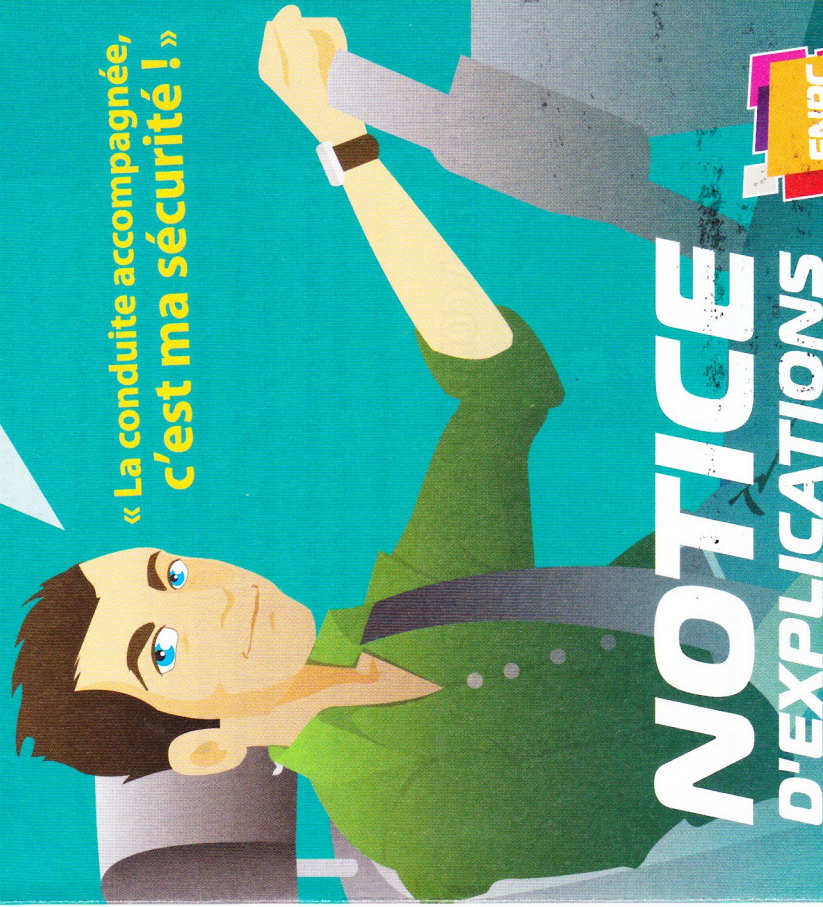
CONDUITE ACCOMPAGNÉE

DÈS
15
ANS

Avec l'AAC, je ne prépare pas seulement les épreuves du permis de conduire.

- J'approfondis avec mon enseignant les comportements qui me permettront de mieux prévoir les situations à risques.
- J'apprends à mon rythme avec l'aide d'un accompagnateur qui me connaît bien et qui me permet d'acquérir une très forte expérience.

**« La conduite accompagnée,
c'est ma sécurité ! »**



NOTICE D'EXPLICATIONS



enpc j3ne01.CA-05-0615

LE PRINCIPE

1^{ÈRE} PHASE

Se former dans la durée

➤ Dès 15 ans, je peux choisir la Conduite Accompagnée.

2 phases:

- une période de formation initiale,
- une période de conduite accompagnée.
- Avant de pouvoir conduire avec un accompagnateur, la formation initiale comprend:
 - une évaluation préalable (1h);
 - une formation théorique pour la préparation à l'épreuve théorique générale, dite épreuve du "code";
 - une formation pratique (cours de conduite) 20h au moins.

Épreuve du code obtenue et niveau de conduite jugé satisfaisant par l'enseignant, celui-ci délivre une attestation de fin de formation initiale (AFFI).

Cette attestation est consignée dans le livret d'apprentissage. Elle est aussi remise à la compagnie d'assurances, car elle est indispensable pour commencer la conduite accompagnée.

2^{ÈME} PHASE

➤ La phase de conduite accompagnée débute par un rendez-vous préalable d'une durée minimale de 2h.

Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le "passage de relais" entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

➤ Cette phase de conduite dure 1 an au moins, sur 3 000 km au moins, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateur(s).

Au cours de cette phase, au moins 2 RV pédagogiques de 3h sont effectués.

ÉTAPES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE

Inscription Cerfa "02"
Livret d'apprentissage
Lettre Accord Assurance

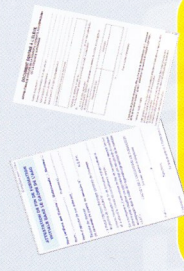
Formation initiale

- Évaluation
- Formation théorique
- ETG
- Formation pratique 20h minimum
- Évaluation de fin de Formation Initiale



Attestation de fin de Formation Initiale

Extension de garantie



Les accompagnateurs

- Pour être accompagnateur, il faut:
 - être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption;
 - avoir l'accord de l'assureur;
 - ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, drogues, délit de fuite...);
 - être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite;
 - participer au rendez-vous préalable.
- Je peux avoir plusieurs accompagnateurs, y compris hors du cadre familial.



Les avantages

➤ 1- Assurance

Avantages tarifaires des compagnies d'assurances:

- surprime de la 1^{ère} année diminuée de 50 %;
- suppression de la surprime la 2^e année si je n'ai occasionné aucun accident.

➤ 2- Une meilleure réussite

70 % de réussite contre 50 % pour la filière traditionnelle.

L'examen intervient dès 17 ans et demi⁽¹⁾, au terme d'une formation performante et après une année au moins de conduite accompagnée. Le taux de réussite à l'examen du permis de conduire est meilleur que celui correspondant à la formation classique. Cependant, attention, un examen reste un examen!

Mais le plus important, c'est que l'apprentissage anticipé de la conduite garantit une meilleure sécurité.

➤ 3- Permis Probatoire

Période probatoire réduite à 2 ans, au lieu de 3 pour les conducteurs issus de la formation traditionnelle.

➤ 4- Moins d'accidents

Quatre fois moins d'accidents que les conducteurs issus de la formation traditionnelle au cours des premières années de conduite.

18 ANS⁽¹⁾



Permis Probatoire

6 points
(+3 points par an pendant 2 ans sans infraction)
+ disque A.



Épreuve pratique

17,5 ANS

Conduite Accompagnée:

1 an/3 000 km au moins

- Rendez-vous préalable 2h
- 1^{er} Rendez-vous pédagogique 3h
- 2^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h
- 3^{ème} Rendez-vous pédagogique 3h facultatif



⁽¹⁾ Conduite seule le premier jour de la majorité, 18 ans.